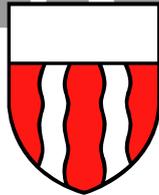


VILLE DE
Renens



PROCES - VERBAL

**De la séance du Conseil Communal de Renens
Du jeudi 2 février 2017 à 20h00
À la Salle de Spectacles**

5^{ème} séance – 2016 / 2017

Séance du jeudi 2 février 2017

Présidence de M. Silvio Torriani, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, au Bureau, à notre huissier ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la tribune, à la télévision ou sur internet grâce aux équipes techniques ici présentes.

À ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Le vendredi 3 février 2017 à 20h00*
- *Le samedi 4 février 2017 à 14h00*
- *Le dimanche 5 février 2017 à 19h00.*

66 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Dea Bllaca, Geneviève Bonzon, Arabella Droz et Marie Schneider ainsi que MM. Anton Chatelan, Jonas Kocher et Fatmir Sadiku.

Sont absent(e)s: Mme Antoinette Zosi ainsi que MM. Yves Briaux, Jeton Hoxha, Antonio Lepore et Pascal Montemari.

M. Olivier Golaz, Conseiller municipal, est également excusé.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Le dépôt d'un postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulé "En vue d'un engagement actif et reconnu de notre Ville en faveur du commerce équitable",
- Une interpellation de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulée «Le M1 est-il sur une voie de garage ou en panne de croissance pour s'adapter à son futur?»
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Irène Frei-Premet intitulée "Un enfant – un arbre: équilibrer construction et nature".

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 16 de l'ordre du jour juste après les développements de la motion de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis et le postulat de M. le Conseiller communal Eugène Roscigno.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 décembre 2016
3. Démission(s)
4. Assermentation
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulée "Végétalisation des toits de la ville; des projets ?",
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulée "Petite enfance, partage des ressources et des coûts".
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Motion** du groupe PLR intitulée "Un frein à l'endettement: outil positif d'aide à la décision"
Commission des finances
12. **Rapport de commission – Postulat** de M. le Conseiller communal Florian Gruber intitulé "Le point d'impôt, salaire horaire de notre Commune. Quelle politique à moyen et long terme pourrait améliorer notre capacité financière par habitant ?"
M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur
13. **Rapport de commission – Préavis N° 5-2016** – Site scolaire du Léman – Agrandissement du bâtiment, rénovation de la salle de gymnastique Maurabia et création de 8 salles de classe, 2 salles polyvalentes et 1 salle de préparation – Demande d'un crédit d'étude et de construction
M. Vito Vita, Président-rapporteur
14. **Procédure d'urgence – Rapport de commission – Préavis N° 6-2017** – Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de M. Oswald Alraun
Commission des finances
15. Dépôts de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 7-2017 – Crédit d'investissement de CHF 633'000.- pour la participation de la Commune de Renens à l'étude du Passage inférieur des Coulisses (PiC), à la halte CFF de Prilly-Malley
Présidence: Fourmi rouge
16. Motions, postulats, interpellations
 - Développement de la motion de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulée "Mise en œuvre d'une coopérative solaire"
 - Développement du postulat de M. le Conseiller communal Eugène Roscigno intitulé "Planification Petite enfance"

17. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 décembre 2016

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe qu'en date du 31 janvier 2017, Mme Armelle Saunier, du groupe Les Verts de Renens, a envoyé au Bureau du Conseil un courriel par lequel elle fait part de sa renonciation à siéger au sein du Conseil communal de la Ville de Renens.

"...Je vous contacte pour vous informer de ma renonciation à mon siège au Conseil communal. L'arrivée de la petite tempête Roxane a chamboulé tout le programme; je crains de ne pouvoir faire face à ma charge de conseillère communale comme il se doit pour l'instant..."

Après cette lecture, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentation

M. le Président informe que ce point avait été porté à l'ordre du jour afin d'assermenter Mme Armelle Saunier, Conseillère communale, qui avait été élue lors des élections du 28 février 2016 et qui devait revenir aujourd'hui en plénum à la suite de la naissance de sa fille Roxane. Nonobstant, Mme Armelle Saunier ayant démissionné mardi aucune assermentation n'aura lieu ce soir.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

- ❖ **Carnet noir:** *Je tiens de vous annoncer avec tristesse le décès, en date du 24 décembre 2016, de Mme Jacqueline Golaz, maman de notre Municipal Olivier Golaz et grand-maman de notre Conseillère communale Elodie Golaz-Grilli. A toute sa*

famille vont nos sentiments les plus fraternels. Je demande à l'assemblée de se lever et de garder un moment de silence.

Je tiens à remercier Elodie et M. Olivier Golaz pour leur mot de remerciements à l'attention des membres du Conseil pour les chaleureux messages qu'ils ont reçus.

- ❖ *Je vous rappelle la **votation fédérale et cantonale du 12 février 2017**. Merci aux personnes convoquées pour le dépouillement et qui seraient dans l'impossibilité de venir de bien vouloir en informer Mme Charlet au plus vite.*
- ❖ *Pour rester dans le même thème, mais concernant les **élections cantonales du 30 avril 2017**, je dois amener un petit correctif à l'information donnée lors du dernier Conseil communal. Les candidats au Grand Conseil de notre district seront, eux aussi, convoqués comme tous les conseillers communaux. Ils dépouilleront l'élection du Conseil d'Etat, étant donné qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts.*
- ❖ *La Municipalité invite les membres de notre assemblée à une **visite guidée de la Ferme des Tilleuls** avant son inauguration (samedi 13 mai). Cette visite aura lieu le jeudi 6 avril 2017, de 18h30 à 19h30 avant la séance du conseil communal. Elle sera animée par M. Emmanuel Dayer, administrateur de la Ferme des Tilleuls. Une collation sera proposée. A noter que cette visite ne sera pas honorée d'un jeton de présence.*
- ❖ **Carnet rose:** *Pour terminer mes communications, une joie. Je vous fais part des naissances de Magda le 8 janvier 2017, fille de notre collègue Vincent Keller et de son épouse Chantal, et d'Irfane le 20 janvier 2017, fille de notre collègue Boubacar Tahirou et de son épouse Adama.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillères et conseillers ont reçues par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité du 16 janvier 2017 sur ses activités du 5 décembre 2016 au 16 janvier 2017 ainsi que les réponses écrites à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulée "Végétalisation des toits de la ville; des projets ?" et à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulée "Petite enfance, partage des ressources et des coûts".

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Cher Public,*

Nous n'avons pas d'autres communications que celles que vous avez reçues. Toutefois, nous souhaiterions excuser l'absence de notre Collègue Olivier Golaz et vous dire que nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation intitulée "Végétalisation des toits de la ville; des projets ?"

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs Chers Collègues,*

Je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse, qui me remplit de joie et je suis satisfaite de voir que la Municipalité a pris cette question au sérieux.

Je me réjouis de voir ces projets se réaliser, qui seront, sans aucun doute, la cerise sur le gâteau. Merci beaucoup.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation intitulée "Petite enfance, partage des ressources et des coûts"

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je remercie la Municipalité pour sa réponse très complète et le Service qui a bien compris le sens de ma question.

Les réflexions menées montrent que ces postes de remplaçants/remplaçantes répondent au besoin et ne devraient pas manquer de mission, sans toutefois fermer la porte à la possibilité de partager les ressources.

Il est positif pour la Commune que ces postes soient subventionnés par la FAJE, et les structures d'accueil pourront bénéficier de remplaçants/remplaçantes qui ont une parfaite connaissance du terrain. Merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur les Communications de la Municipalité.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances

Préavis N° 7-2017 – Incidences financières

La COFIN a étudié lors de sa séance ordinaire les incidences financières liées au préavis N° 7-2017 concernant Crédit d'investissement de CHF 633'000.- pour la participation de la Commune de Renens à l'étude du Passage inférieur des Coulisses (PiC), à la halte CFF de Prilly-Malley.

Cet investissement figure au plan d'investissement adopté par la Municipalité le 12 septembre 2016 pour un montant de CHF 1'600'000.-. Ce montant comprend notamment les CHF 633'000.- du crédit d'étude qui nous intéresse ce soir, mais également le montant d'environ 1 million pour les travaux eux-mêmes qui seront à la charge de Renens. Le solde sur les 16 millions de travaux prévus pour l'ouvrage étant répartie d'une part à 50% à la charge des propriétaires et d'autre part par les diverses subventions cantonales et fédérales.

Le coût du capital, soit l'amortissement et les intérêts annuels de ces CHF 633'000.- sera de CHF 30'595.- par année, sur 30 ans.

Aucune dépense liée au fonctionnement n'est induite par ce préavis.

- *À l'unanimité, la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.*

Séance commune COGEST/COFIN

Pour information, le 18 janvier dernier a eu lieu la première séance commune entre la COFIN et la COGEST selon l'art. 106 dernier alinéa de notre règlement. Le déroulement de cette étude commune n'étant qu'à son début, les informations la concernant vous seront communiquées ultérieurement.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Pascal Golay puis clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme Arabella Droz, Présidente de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire, étant excusée ce soir, M. le Président s'enquiert de savoir si un autre membre de la commission souhaite se faire entendre.

Tel n'étant pas le cas, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. Stéphane Montabert, Président de la CRI, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président informe qu'aucun changement n'a été annoncé au Bureau du Conseil puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour

11. Rapport de commission – Motion du groupe PLR intitulée "Un frein à l'endettement: outil positif d'aide à la décision

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances (COFIN) de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances

Les motionnaires souhaitent répondre au souci que se posent beaucoup de citoyens de notre commune, à savoir l'augmentation exponentielle de la dette et son remboursement.

Certes, celle-ci s'explique par les nombreux et nécessaires projets, mais les motionnaires doutent que la situation financière de la Ville puisse répondre à tous ces besoins d'investissements. Elle propose donc à la Municipalité de se donner des limites raisonnables sur cette législature et de la laisser libre de trouver les solutions afin d'augmenter la marge d'autofinancement de la commune sans augmenter les impôts. Cette limite représentant tout de même pratiquement le double de l'emprunt actuel accumulé depuis plusieurs législatures.

Une fois l'équilibre financier atteint, une vue plus claire sur la nouvelle péréquation et les impacts de la RIE III, ce frein pourra être levé et la commune libre d'investir sereinement sans impacter sur nos générations futures.

En réponse, la Municipalité explique qu'elle est bien consciente du problème. La Ville de Renens est historiquement composée d'une population à faible revenu à laquelle s'ajoutent encore de nombreux étudiants, mais ce n'est pas parce que le revenu du point d'impôt est faible que les prestations offertes à la population doivent être limitées.

La Municipalité a tout de même réussi à trouver CHF 2.5 millions de nouveaux revenus stables durables lors de ces 5 dernières années, mais, elle le reconnaît, ceux-ci ne vont pas augmenter avec le temps.

Au sujet de la dette elle-même, celle-ci se montait à CHF 74 millions au 31.12.2016 et CHF 50 millions supplémentaires sont déjà engagés dans des projets concrets comme le tram ou les BHNS, mais ne seront réellement établis que d'ici 2, 5 voire 10 ans selon le développement des travaux.

La Municipalité reconnaît toutefois qu'il y a plusieurs risques liés à la dette.

- *Le risque lié aux partenaires financiers.
Avec une dette importante, il se peut que la quantité de prêteurs se réduise.*
- *Le taux.
Le taux d'intérêt sur l'emprunt est historiquement bas. En moyenne, il est aujourd'hui de 1.64% pour notre commune, mais sur une durée de 10 à 15 ans, durées moyennes du renouvellement, le risque est extrêmement important qu'il augmente. Les charges liées à la dette pourraient donc fortement augmenter sans que la dette elle-même le soit. Le problème n'est donc pas lié à cette législature, mais également aux suivantes.*
- *La marge d'autofinancement.
Si celle-ci diminue ou devient négative, notre capacité de remboursement et de fait de s'octroyer de nouveaux emprunts diminue.*

Afin de prévoir le niveau du risque, la Municipalité, avec l'aide du service des finances, s'est dotée d'outils afin d'évaluer chaque année la marge d'emprunt encore possible.

Un de ces outils est un tableau représentant différents niveaux d'emprunts et les risques qui y sont liés. Ces risques sont bien sûr adaptés selon la marge d'autofinancement disponible. Si celle-ci s'élève, les risques diminuent. Mais comme dit plus haut, le tableau prend également en charge les modifications du taux d'intérêt moyen.

Pour 2016, ce tableau était le suivant :

- 74 millions (31.12.2016) Risques faibles
- 100 millions Risques peu élevés
- 130 millions Risques relativement élevés
- Au-delà Risques élevés

Le plus grand risque et facteur de doute est le renouvellement des emprunts, tous les 10 à 12 ans environ. Les amortissements de ces emprunts se font généralement sur 30 ans et sont donc renouvelés deux ou trois fois.

Toutefois, le service des finances et la Municipalité sont persuadés que ces risques face aux besoins de la Ville et de la population sont parfaitement gérables et ne sont pas si importants.

Délibération de la commission

La commission des finances a pris acte de ces informations et remercie la Municipalité ainsi que Michaël Perrin pour le travail de présentation complet qui nous a été fourni.

Les explications données par la Municipalité et son service des finances ont convaincu la majorité de la Commission des finances.

Notre commune a un besoin important d'infrastructures et de services. Le risque de limiter ses possibilités d'emprunt pourrait faire manquer des opportunités importantes, voire d'augmenter le prix de travaux reportés.

D'autre part, tout nouvel investissement doit être validé par le Conseil communal après être passé au préalable à la COFIN, garantissant ainsi un contrôle avant chaque demande d'un nouvel emprunt. Dans ce domaine, la Municipalité n'a pas les mains libres, la décision finale revenant toujours au Conseil. Ainsi, la COFIN estime dans sa majorité que ce contrôle est suffisant.

Dans cette idée, la COFIN exprime toutefois le vœu suivant à la Municipalité :

La COFIN demande à ce que le tableau des risques liés à l'emprunt (voir p. 2 de ce rapport) lui soit communiqué une fois par année, dans la mesure du possible avant chaque étude du budget.

Détermination de la commission

C'est par 6 Non et 4 Oui que la COFIN refuse d'envoyer cette motion à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion

- **M. Vito Vita, PLR**

Monsieur le Président,

Cette motion a été déposée afin de vous sensibiliser au souci qu'ont beaucoup de citoyens sur l'augmentation de la dette. La motion propose un montant de la dette réaliste en vue de notre marge d'autofinancement actuelle pour satisfaire les besoins d'investissements importants.

Elle fixe également un montant minimal de marge d'autofinancement que les motionnaires estiment nécessaire afin de ne pas mettre en difficulté les générations à venir et de pouvoir continuer à investir, rénover et surtout entretenir notre Ville.

Elle laisse libre la Municipalité de trouver des solutions afin d'atteindre cette marge en dehors de l'augmentation d'impôts. Le point d'impôt est particulièrement faible par rapport aux communes voisines et il faudrait peut-être en analyser plus profondément les causes. Mais ceci est un autre débat.

Une fois l'équilibre financier atteint et que les disponibilités sont garanties, il peut être prévu dans la mise en œuvre son abrogation, qu'elle soit automatique ou par vote du Conseil, elle n'est donc pas ancrée dans le temps.

Mesdames, Messieurs, il y a donc deux façons de faire. Il faut savoir à un moment s'il faut se précipiter à tout faire tout de suite, endetter plus que nécessaire notre commune et la laisser ensuite pendant 30 ans rembourser tant bien que mal ses énormes dettes ou la deuxième façon de faire c'est que les choses peuvent aussi se faire progressivement et selon nos capacités. Avec l'avantage de projets réfléchis, aboutis et financièrement optimisés.

La Gauche a clairement choisi la première solution, nous, la deuxième.

Nous vous engageons toutefois à penser aux générations futures et à voter en faveur de leur avenir, et naturellement pour cette motion. Je vous remercie.

- **M. François Delaquis, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La Gauche n'a pas choisi de brader la dette dans l'aspect du futur et de ne pas s'en préoccuper. Elle dit que nous avons à faire de gros investissements par rapport au développement actuel de notre Commune qui bénéficieront aussi à la génération future et que nous devons être attentif au fait de répartir la charge sur l'ensemble des générations et pas seulement sur une.

Venir avec un frein à l'endettement, et notamment seulement sur une législature, c'est faire porter sur une seule génération et surtout sur très peu de temps des investissements qui sont très importants notamment dans le domaine des transports publics, des écoles, etc... De plus, comme cela a été mentionné dans le rapport de la Commission des finances, le Conseil communal, à chaque fois, aura son mot à dire s'il devait y avoir un préavis qui serait inutile.

J'appuierai la position de la majorité de la Commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au vote l'avis majoritaire de la Commission des finances, à savoir le classement cette motion.

C'EST À LA MAJORITÉ (26 VOIX "CONTRE") QUE LE CONSEIL REFUSE LA PRISE EN CONSIDERATION DE CETTE MOTION ET PRONONCE SON CLASSEMENT.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

12. Rapport de commission – Postulat de M. le Conseiller communal Florian Gruber intitulé "Le point d'impôt, salaire horaire de notre Commune. Quelle politique à moyen et long terme pourrait améliorer notre capacité financière par habitant?"

M. le Président prie M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert**, Président-rapporteur de la Commission

La Commission siègea le 9 janvier 2017 en Salle des commissions de la salle de spectacles. Invité à illustrer son argumentaire et à répondre à quelques explications des commissaires, M. Gruber précisa :

Renens devient moins riche, ou moins rapidement riche que tout le reste du canton, alors que la progression des coûts est plus importante par habitant. On ne peut pas dire qu'on descende, mais on progresse moins. Lausanne fait beaucoup mieux que Renens et donc peut proposer plus par habitant. En termes de revenus par point d'impôt, Renens est passée du milieu de classement des communes du Canton à la fin du classement en 25 ans. Ces

chiffres viennent du SCRIS, le Service Cantonal de recherche et d'information statistique.

La Municipalité répondit ensuite en précisant le contexte historique de la fiscalité à Renens et son évolution récente.

L'histoire de Renens s'articule autour de sa gare de triage de 1945, qui a fait venir près d'elle toute une population avec un statut d'employé et des revenus plus bas que dans d'autres collectivités. Aujourd'hui, une commune comme Prilly a deux fois et demi plus de valeur de point d'impôt par exemple. C'est notre héritage, ce qui nous fait dire que Renens a des « ressources rares ». La péréquation atténue l'écart entre Renens et d'autres communes, mais ne l'annule pas. Cet écart se retrouve tant au sein des Communes vaudoises qu'au sein du district de l'Ouest lausannois.

En 2010, le Grand Conseil a modifié l'imposition des personnes morales. On est passé de 1,2 pour mille à 0,6 pour mille, puis 0,3 pour mille, et la loi a dit qu'une société s'acquittant de l'impôt sur le bénéfice n'avait désormais plus à payer l'impôt sur le capital. A Renens on avait des sociétés à grosse capitalisation, comme des agences bancaires, qui ne payèrent plus cet impôt sur le capital des personnes morales. L'équivalent de presque 2 points d'impôts disparut des revenus de la Commune de cette manière, on peut le voir dans les courbes les années où cette opération s'est faite.

Un commissaire demanda de quels outils disposait la Commune pour améliorer les recettes fiscales. La Municipalité répondit en évoquant une préoccupation permanente autour de ces questions qui relèvent d'un intérêt stratégique.

Dans une époque un peu plus récente, Renens a eu un historique d'accueil de populations immigrées à faibles revenus, attirées notamment par les loyers abordables (malgré des logements de petite taille) et la forte compétence des services sociaux de la commune. Il y a aussi beaucoup d'étudiants logés sur Renens, une population qui ne paye guère d'impôts.

Les changements progressifs liés à l'arrivée d'une population plus aisée entraînent malheureusement un risque de « gentrification », notamment par le biais des CFF dont la politique immobilière à fort rendement met quelque peu en danger les loyers modestes du voisinage. Ces questions sont permanentes lorsque la Municipalité tente de planifier l'évolution de la Commune. Comment développer les quartiers, comment préserver les emplois des PME qui y résident en leur gardant un loyer abordable ? Car le but n'est pas non plus de vider les quartiers de leur activité économique.

Selon la Municipalité, cette démarche s'articule autour de trois axes :

- la **promotion économique**, acquise à travers le maintien des activités en place et l'accueil de nouvelles activités ; bien que cela recouvre plusieurs aspects, nous en avons un aperçu au travers des Ateliers de la Ville de Renens qui accueillent des start-ups ;
- des **logements pour des personnes physiques à revenus moyens et élevés**. On l'a vu à travers des membres du Conseil Communal, de nombreuses familles ne souhaitant plus être locataires ont quitté la

commune pour devenir propriétaires faute d'offre suffisante sur Renens. Il faudrait donc plus de mixité dans le logement de Renens. L'offre de subventionnés est présente et se voit étoffée avec de nouvelles constructions, mais il faudrait plus de PPE pour atteindre une meilleure mixité de revenus. Dans le quartier de Malley Renens vise une répartition en trois tiers : un tiers de subventionné, un tiers de logements à prix coûtant, et un tiers de logements en PPE de qualité ;

*- faire **reconnaître le statut de ville avec des ressources rares** au sein des mécanismes péréquatifs. Renens a réussi à faire monter progressivement les plafonds de la péréquation, hors couche thématique.*

Les commissaires discutèrent ensuite des apports de la péréquation selon l'augmentation de la valeur du point d'impôt. La Municipalité rappela que la péréquation restait un "soutien". Comme Renens contribue aussi au fonds de péréquation à travers une quotité de points d'impôt, la facture de la péréquation n'augmenterait donc même pas, en proportion des impôts, à travers une meilleure santé financière de la commune. Cependant, la commune recevrait alors moins au travers de la péréquation. A moins qu'elle ne soit très nette, l'amélioration de la situation financière de la Commune amènerait simplement la péréquation à une sorte d'équilibre où Renens ne sera plus ni aidante ni aidée.

En résumé du Postulat, M. Gruber dit qu'il souhaiterait, en fin de compte, avoir une vision plus transparente de la politique fiscale de la nouvelle Municipalité, tout en remerciant celle-ci d'avoir fourni un éclairage très instructif lors de cette séance de Commission. L'idéal selon M. Gruber serait de recevoir un rapport écrit, le but du Postulat n'étant pas d'amener la Municipalité à publier un Préavis.

Un commissaire rappelle que l'adoption d'un Postulat ouvre une période d'une année pour obtenir une réponse de la Municipalité, alors que la même demande formulée comme une Interpellation doit recevoir une réponse lors de la séance suivante du Conseil Communal. Malgré son formalisme, la démarche d'un Postulat donne donc plus de marge de manœuvre à la Municipalité.

Détermination de la Commission

Le renvoi du Postulat à la Municipalité est accepté par 3 Oui et 2 Abstentions.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Contrairement à la Commission, le groupe Fourmi rouge votera le classement de ce postulat. Déjà pour une première raison formelle: ce n'est pas un postulat. C'est une question assez ardue et très générale qui vaudrait sans doute la rédaction d'une thèse de doctorat en finances publiques à l'IDEAP, mais en aucun cas un postulat, ni même une interpellation vu que cela ne concerne pas les faits de l'administration communale.

La deuxième raison est que ce postulat, et d'ailleurs les informations fournies par la Municipalité à la Commission le montre en page N° 2 du rapport, part des mêmes prémises erronées que la motion PLR que nous venons de discuter: D'où vient ce tassement de l'évolution du point d'impôt? Pour une large part de cadeaux fiscaux votés par la majorité PLR et UDC du Grand Conseil vaudois en 2010. Puis, à l'avenir, ce tassement va se poursuivre, voire s'aggraver, voire aboutir à une régression avec les effets de la Réforme de l'Imposition des Entreprises (RIE III) sur laquelle nous votons le 12 février 2017 puisque manifestement plus on peut déduire des montants du revenu imposable ou du capital imposable ou du bénéficiaire imposable, plus on réduit au final, à la sortie, après le passage "prélèvement de l'impôt", la substance fiscale qui échoit aux collectivités publiques.

Donc, manifestement au PLR, et d'ailleurs à l'UDC également, on continue de prendre le problème à l'envers. On assèche les caisses et après on se plaint qu'il n'y a plus d'argent, comme si l'on venait de découvrir l'eau chaude, et l'on vient avec des remèdes drastiques, mais qui n'en sont pas. D'ailleurs on ne va pas demander au PLR de résoudre les problèmes de finances publiques suisses, comme on ne demande pas à un pyromane d'éteindre un incendie qu'il a lui-même allumé.

Raisons pour lesquelles nous voterons le classement de ce postulat.

- **M. Richard Neal, PSR**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Le postulat de M. Florian Gruber s'intitule "Quelle politique à moyen et long terme pourrait améliorer notre capacité financière par habitant?"

Une telle question est en soi très intéressante et peut permettre de changer cet état de fait si l'on vit en totale autarcie et si notre Municipalité dispose de tous les pouvoirs pour changer de population qui habite sur notre territoire.

Dans son rapport, la Commission a obtenu de la Municipalité la réponse quant aux démarches que celle-ci a entreprises et continuera d'entreprendre pour améliorer la capacité financière de la Commune. Ces trois axes sont clairement indiqués:

- Promotion économique avec accueil de nouvelles activités et entreprises favorisant l'emploi.*
- Mixité de l'offre au niveau du logement afin d'améliorer une mixité des revenus, sans créer de déséquilibre. Notamment dans le nouveau quartier de Malley Renens où nous aurons une répartition d'un tiers d'appartements subventionnés, un tiers de logement à prix coûtant et un tiers de logements en PPE.*
- Se battre pour faire reconnaître les spécificités de Renens dans le système de péréquation intercommunale.*

Que veut-on de plus?

- Que la Municipalité nous dise qu'elle va augmenter les impôts pour augmenter ses recettes fiscales alors que cela ne changera rien à l'objectif visé par le postulat: augmenter la capacité contributive?*
- Que la Municipalité nous dise par écrit, dans une année, délai pour répondre à un postulat, que la capacité financière de la Commune n'a pas bougé alors que les*

actions prises par la Municipalité ne pourront avoir des effets que dans plusieurs législatures?

La capacité contributive est en étroite corrélation avec les revenus de ses habitants. Ainsi, en 1915, Renens avait un indice de valeur de point d'impôt de 16,1 contre 23,2 en 2015, soit +44% alors que pour la même période, celui de St-Sulpice passait de 39,4 à 71,3, soit +81%. Quant à Chavannes-près-Renens l'indice passe de 14 à 19,1.

Vous trouverez dans ces chiffres une autre corrélation, celle de l'évolution des revenus des plus pauvres et des plus riches.

Chers Collègues, vous comprendrez que renvoyer ce postulat en Municipalité ne servira à rien, si ce n'est que d'augmenter le coût des frais de fonctionnement de notre Administration. C'est cher payé pour avoir un écrit supplémentaire en vue de justifier une démarche électorale.

Nous sommes en face d'un problème de répartition de richesses et le groupe socialiste fait confiance aux mesures et équilibres annoncés par la Municipalité. Il s'opposera donc à la transmission de ce postulat à la Municipalité.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Mesdames, Messieurs,

Le très bon rapport de la Commission est assez clair. Nous désirons avoir une réponse transparente de la politique fiscale de la nouvelle Municipalité et notamment en ce qui concerne ses solutions en vue d'augmenter les revenus du point d'impôt, du moins si cela est dans ses projets, et de garantir ainsi notre avenir face à la dette.

Nous l'avons dit, nous ne désirons pas un préavis donnant une solution clé en main, nous désirons, comme le prévoit le Règlement, que, simplement, un rapport répertoriant les solutions ou les positions envisagées par la Municipalité soit établi.

Si nous avons choisi l'option du postulat, c'est pour laisser à la Municipalité le temps de discuter, de trouver ces solutions ou de nous dire finalement que tout va bien avec ce revenu communal et qu'il n'y a pas de propositions, quelles qu'elles soient, à trouver, c'est aussi une réponse.

C'est un sujet important et tout cela demande du temps et de la réflexion. Mesdames et Messieurs, c'est pour cela que l'interpellation n'était pas pour nous le bon outil et oui, M. Nicolas Freymond, une interpellation, parce que finalement la politique fiscale est bien un fait de la Municipalité, c'est sa prérogative.

Chers Collègues, je vous demande donc de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Merci.

- **Mme Sylvie Ramel, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Nous remercions M. Florian Gruber et le groupe PLR pour cette question intéressante qui nous semble avoir permis d'apporter un certain nombre de clarifications. En effet, à la lecture du rapport de Commission, il nous permet de penser que les réponses principales ont pu être apportées par la Municipalité et nous ne voyons pas vraiment en quoi le renvoi à la Municipalité pourrait apporter plus de réponses. C'est pourquoi, malgré une tentation pour le "non", nous suggérons simplement une abstention.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, le thème soulevé par le PLR, autant par ce postulat que par le précédent, concerne une préoccupation que nous pouvons avoir par rapport à des ressources qui sont plus rares que celles d'autres collectivités.

Rassurez-vous, cette préoccupation est permanente; non seulement dans le Service des finances, mais également au sein de la Municipalité. Nous savons toutes et tous que, lors de tous nos projets, nous devons faire avec des ressources moindres que dans d'autres communes.

S'agissant des générations futures, il est évident que nous sommes aussi attentifs que vous tous à veiller à ce que nous ne laissions pas une dette insupportable à nos successeurs. Simultanément, nous vous l'avons dit également, il y a des opportunités de financement de la Confédération, du Canton que nous ne pouvons manquer actuellement. Si vous avez bien étudié le préavis du passage inférieur des Coulistes, vous avez vu que pour un objet qui vaut environ CHF 12 millions, la participation de notre Commune n'est finalement pas si élevée; c'est un des exemples. Lorsque nous voyons ce qui se fait au niveau de la mobilité, tout seuls nous ne pourrions jamais effectuer l'intégralité de ce qu'il se fait, mais il y a des financements fédéraux et cantonaux qui sont là.

Nous pourrions ne rien faire et laisser vieillir nos bâtiments, nous pourrions nous contenter de nos "vieux" bus N° 17 qui sont un peu partout et toujours pleins! Ce n'est pas le choix que nous avons fait et nous avons vraiment une volonté de bonifier nos prestations et le vivre-ensemble.

La Commission des finances, que je rencontre très régulièrement, sait que nous fournissons de nombreux rapports et que nous sommes préoccupés par ces indicateurs aussi, mais nous décidons d'avancer. Nous avons pu vous prouver que les investissements conséquents réalisés sur les dix dernières années ont pu être autofinancés de manière importante. De mémoire, 60% des investissements réalisés durant cette période ont été autofinancés; c'est juste un bon résultat.

Pourquoi je dis que la Municipalité ne souhaite pas faire un rapport? C'est parce que, et cela a aussi été débattu en Commission, si on veut pouvoir continuer à être attentifs aux indicateurs qui sont la marge d'autofinancement et l'élévation de nos investissements, il faut que nous puissions le faire et non pas que nous produisons des rapports que nous avons déjà

réalisés, d'autant plus que tous les documents qui sont nos regards pour l'analyse de nos finances ont été transmis à la Commission des finances. Ce serait donc une redondance que de reproduire un rapport pour lequel vous avez déjà toutes les informations. De plus, comme vous le savez, nous sommes en phase de bouclage et nous aurons déjà quelques éléments de réponses dans les comptes 2016 qui seront présentés très prochainement. Vous pourrez percevoir si nous avons suivi les préconisations qui étaient les nôtres, à savoir d'avoir une marge d'autofinancement positive, idéalement CHF 4 à CHF 5 millions.

En conséquence, je vous invite à nous éviter de produire un rapport maintenant tant il est vrai que dans quelques semaines vous aurez les vrais chiffres extraits de la réalité 2016. Merci de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au vote la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de ce postulat.

C'EST À LA MAJORITÉ (26 VOIX "CONTRE" ET 5 ABSTENTIONS) QUE LE CONSEIL REFUSE LA PRISE EN CONSIDERATION DE CETTE MOTION ET PRONONCE SON CLASSEMENT.

M. le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

13. Rapport de commission – Préavis N° 5-2016 – – Site scolaire du Léman – Agrandissement du bâtiment, rénovation de la salle de gymnastique Maurabia et création de 8 salles de classe, 2 salles polyvalentes et 1 salle de préparation – Demande d'un crédit d'étude et de construction

M. le Président prie M. Vito Vita, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vito Vita**, Président-rapporteur de la Commission

La commission traitant du préavis mentionné en titre s'est réunie à la salle de la Municipalité le mardi 20 décembre à 20h00.

Etaient présent-e-s :

Les architectes: Mme Anne–Catherine Javet et M. Alfonso Esposito

Manager de la construction: M. Bernard Flach

Les Autorités: M. Jean-François Clément, Mme Myriam Romano Malagrifa, M. Didier Divorne

Les chefs de Service: M. Jean-Claude Bourgeois, M. Alain Lombardet.

Les Commissaires: Mme Vanessa Denti, Mme Verena Berseth, Mme Marie Schneider, Mme Anne Cherbuin, M. Vito Tartaglia, M. Jeton Hoxha, M. Vito Vita.

Excusé : M. Alain de Col.

M. Jean-François Clément a ouvert la séance en expliquant que le présent préavis a pour but de soumettre au Conseil communal la demande d'un crédit d'étude et de construction pour la rénovation complète de la salle de gymnastique Maurabia sise dans le complexe scolaire du Léman ainsi que l'ajout d'une nouvelle aile abritant des locaux d'enseignement, soit 8 salles de classe, 2 salles polyvalentes et 1 salle de préparation.

Depuis 2004, il s'agit du 7ème et dernier préavis (Préavis N° 38/2004, 77/2006, 17/2007, 43/2008, 66/2008 et 67/2008) concernant l'agrandissement et la rénovation du site scolaire du Léman.

Mme Romano fait un rappel relatif aux besoins de classes et à l'adaptation de l'offre en fonction de la démographie et des besoins éducatifs.

M. Esposito et Mme Javet présentent le projet, la planification ainsi que les concepts architecturaux et les défis techniques.

L'agrandissement du bâtiment, la rénovation de la salle de gymnastique Maurabia et la création de 8 salles de classe, 2 salles polyvalentes et 1 salle de préparation devront être prêtes avant la reprise scolaire prévue fin août 2018. Pour cette raison, le planning est contraignant pour les entreprises, mais réaliste.

Les descriptifs détaillés des travaux et les plans d'aménagement sont dans le préavis N° 05-2016.

Suite à ces explications, les commissaires ont posé un certain nombre de questions, dont voici les principales :

Question 1 *de la commission des finances lors de sa séance du 13 décembre 2016 : La Commission des Finances désire un complément d'information relatif à la mise en concours des travaux et des études. Si les entreprises seront soumises à un appel d'offres selon une procédure à définir pour cette partie d'ouvrage, conformément à l'art. 7 à la loi vaudoise sur les marchés publics, les bureaux d'études ne seront pas soumis à la même procédure. Sommes-nous confrontés à un risque de recours ou d'opposition?*

Réponse: *Le mandat a été attribué au groupement architectes et ingénieurs qui ont remporté le concours. Ces prestations (toutes exécutées par la même équipe) sont les dernières qui aboutiront à la finalisation du site.*

Question 2: *Est-ce que la variante avec les salles de classe sur la salle de gymnastique a été étudiée?*

Réponse: *Cela a été envisagé, mais l'augmentation de la hauteur de l'immeuble et le problème structurel (charge sur la toiture d'une salle de gymnastique, sans piliers porteurs) ont orienté vers une option moins contraignante.*

Question 3: *Il a été prévu des salles pour 24 élèves.*

Réponse: *Cela est conforme aux directives du département de l'instruction publique.*

Question 4: *Est-ce que des classes pour les RACS ont été prévues ?*

Réponse: *Non*

Question 5: Les panneaux solaires ont-ils été prévus sur toute la surface des toitures du site du Léman ?

Réponse: Oui, sauf sur le 1er bâtiment rénové.

Question 6: Est-ce que la création de ces classes complémentaires couvre tous les besoins jusqu'en 2021 ?

Réponse: La planification va jusqu'en 2020, et cela est prévu pour satisfaire les besoins.

Question 7: Que prévoyez-vous de faire pour le site de Malley-Entrepôts?

Réponse: Les prévisions en termes d'élèves pour le site de Malley sont à la baisse par rapport à la planification initiale. Donc il est envisagé un collège intercommunal Prilly-Renens rattaché à un groupe scolaire existant à définir.

Question 8: Est-ce que les collèges du Censuy et du Léman pourront faire face au développement du quartier Kodak et Chêne?

Réponse: Absolument, et en cas de demande supplémentaire inattendue, un niveau supplémentaire pourra être construit sur le collège du Censuy.

Question 9: On parle d'une chaudière principale de 320 kW et d'un appoint de 600 kW. Partant du principe qu'une chaudière principale couvre les besoins et que l'appoint couvre les surcharges occasionnelles, comment se fait-il que l'appoint soit deux fois plus puissant que la base?

Réponse: La chaudière à gaz doit pouvoir couvrir le 100% de production d'énergie du site du Léman en cas de panne de l'installation à pellets, qui couvre le 80%. Cette chaudière est dotée d'un brûleur modulant qui permet d'adapter sa puissance dans une plage de 30% à 100% en fonction des besoins.

D'autre part, cette installation a été calculée pour couvrir les besoins du bâtiment Joran non encore assaini, puisque les travaux de rénovation se sont déroulés après la construction de la nouvelle

Question 10: Connaît-on à ce jour la consommation de pellets et la consommation de gaz? Et si cette installation fonctionne correctement ?

Réponse: En 2015, pour les bâtiments Joran et Vaudaire, la consommation de pellets s'élevait à 340,7 MWh contre 383,1 MWh pour le gaz. Quant au bâtiment de Maurabia, la consommation de gaz se montait à 122,8 MWh.

Après une mise en service difficile, la chaudière à pellets fonctionne maintenant de manière satisfaisante, mais nécessite un suivi et une maintenance importants en comparaison d'une installation traditionnelle

Question 11: Vous avez chiffré le prix de revient du courant à 12.66 cts/kWh. Ce prix comprend-il tous les éléments, y compris étude et amortissement sur 30 ans? La question est motivée par le fait que le RPC « Redevance à Prix coûtant » est de 18cts/kWh, soit facteur 1.5 sur le prix de revient.

Réponse: Les calculs sont estimés pour un amortissement sur 20 ans:

Question 12: Puisqu'une structure provisoire ou une location est à envisager, qu'entend-on par: Préavis présentant les coûts dans le cas ceux-ci entrent dans les compétences du CC?

Réponse: L'emplacement n'est pas encore décidé, mais il est possible de le mettre près du bâtiment nénuphar. La structure pourra être revendue ou déplacée, mais une solution est recherchée avec une commune voisine pour une solution afin d'éviter une structure provisoire coûteuse.

Question 13: A quoi sera affecté l'ancien abri PC pendant les travaux et après les travaux ?

Réponse: L'EVAM a été informé des travaux et a répondu le 20.12.2016 qu'elle n'utilisera pas les locaux pendant les travaux. Les Migrants quittent le site pendant les travaux pour des questions de sécurité, ensuite, les demandes seront analysées.

Question 14: Le devis est basé sur la base d'ouvrages comme Le Censuy : Si nous comparons:

- Le Censuy a pour 26.2 Mio : 16 classes, 1 salle de gym double, 1 crèche, 1 terrain de foot, des aménagements extérieurs, et divers.
- Le Léman a pour 17.5 Mio: 8 classes, 1 salle de gym double, 2 salles polyvalentes, 1 construction sur des fondations existantes et pas d'aménagements extérieurs

Réponse: Les fondations de la nouvelle structure ne s'appuieront pas sur l'abri existant et l'estimation financière n'est pas basée sur un coût final, mais sur des estimations budgétaires.

Les optimisations en cours d'ouvrages pourront aboutir sur une diminution significative des coûts.

Question 15: Comment sera géré l'environnement sur un site en exploitation ?

Réponse : Le chantier sera confiné et l'accès au public et aux écoliers ne sera pas possible.

Après cet échange sous la forme de questions-réponses les représentants des autorités communales ont pris congé de la commission qui a encore discuté du préavis N° 05-2016 avant de passer au vote.

➤ **Au vote, les 7 commissaires présents ont accepté le préavis à l'unanimité**

Vœu de la commission :

Dans la mesure du cadre légal de la loi sur les marchés publics du 24 juin 1996, et en particulier de l'article 7 b bis, le choix de la procédure d'adjudication doit permettre de favoriser les entreprises contribuables dans la commune de Renens, ensuite dans l'Ouest Lausannois et Lausanne.

➤ **Au vote, les 7 commissaires présents ont accepté le dépôt du vœu à l'unanimité**

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je remercie M. Vito Vita pour le rapport qu'il a écrit et pour toutes les questions qui ont été posées. Cela a permis de clarifier certains points.

S'agissant du vœu, nous sommes effectivement, en tant que Municipaux, très sensibles à donner du travail aux entreprises locales. Lors des achats que nous effectuons dans le cadre de nos compétences, nous privilégions les entreprises sises sur la Commune, voire l'Ouest lausannois, si nous ne trouvons pas sur la Commune.

Par contre, sitôt que de l'argent public est investi dans des constructions, nous sommes soumis à l'Ordonnance et à la Loi fédérale sur les marchés publics qui est applicable à toutes les collectivités publiques. La construction est fortement réglementée et il y a plusieurs paliers. S'il y a des paliers où nous pouvons faire du gré à gré et chez nous c'est jusqu'à CHF 50'000.-, la loi prévoit jusqu'à CHF 150'000.-, mais à partir de CHF 50'000.-, nous devons commencer à mettre en concurrence. A partir d'autres montants qui sont plus élevés, et cela concernera pratiquement toutes les entreprises pour le site de Maurabia, nous devons faire un appel d'offres sur le marché public qui doit être publié dans un logiciel appelé SIMAP et toutes les entreprises qui veulent s'annoncer pour ce chantier pourront le faire.

Alors concernant un critère qui permettrait de dire que nous privilégierions les entreprises locales ou régionales, cela a été discuté avec les architectes qui ont fait des expériences. Ils nous ont dit qu'ils avaient de temps en temps ce genre de critère avec un regard environnemental, écologique, partant du principe que plus les entreprises sont éloignées, plus, théoriquement, elles polluent, le trajet étant plus long. Toutefois, ils nous ont aussi dit en complément, que s'il devait y avoir opposition parce que ce critère pouvait déterminer un adjudicataire plutôt qu'un autre, que cela ne tiendrait pas devant les tribunaux.

De mon côté, je comprends le vœu, je le prends très volontiers, nous creuserons encore. Je connais d'autres spécialistes de l'Ordonnance sur les Marchés Publics et de la Loi sur les Marchés Publics qui pourront essayer de décortiquer et trouver des pistes. Nous sommes sur la même longueur d'onde que vous, nous essayons de privilégier au maximum les entreprises locales. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Vito Vita de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 5-2016 de la Municipalité du 29 novembre 2016,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit d'étude et de construction de CHF 17'500'000.- TTC pour l'agrandissement et la rénovation de la salle de gymnastique Maurabia ainsi que la création de 8 salles de classe, 2 salles polyvalentes et 1 salle de préparation.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif suivants :

- *N° 3530.5030.244 "Collège du Léman - rénovation et agrandissement Maurabia" CHF 16'844'000.- TTC (amortissement 30 ans).*
- *N° 3530.5060.357 "Collège du Léman - mobilier Maurabia" CHF 656'000.- TTC (amortissement 10 ans).*

Cette dépense sera amortie en 30 ans (bâtiment) et en 10 ans (mobilier), selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

PREND ACTE que soient portées dans les budgets respectifs, les charges de fonctionnement inhérentes au présent préavis.

C'EST À LA MAJORITÉ (CINQ ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 5-2016 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Vito Vita ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission – Préavis N° 6-2017 – Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de M. Oswald Alraun

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances (COFIN) de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances

Suite au décès de Monsieur Oswald Alraun survenu le 5 février 2015 sans héritiers légaux, le Conseil doit se prononcer sur l'acceptation de cette succession, celle-ci dépassant les CHF 100'000.-, limite imposée par le préavis 02-2016.

Le montant effectif devrait s'élever aux alentours de CHF 300'000.- à CHF 310'000.-, soit la valeur vénale d'un studio en PPE situé à Perrelet 14 de CHF 200'000.-, CHF 139'828.- en numéraire sur différents comptes bancaires ainsi que divers actifs pour un montant de CHF 3'293.20.

Sur ces totaux, doivent encore être soustrait CHF 16'575.65 de divers passifs dont CHF 7'795.- de prêt hypothécaire ainsi que d'autres frais, tels qu'émoluments et honoraires de l'administrateur.

Ce résultat de succession est réparti à parts égales entre le Canton et la Commune. Il est en général prélevé par l'Administration cantonale des impôts (ACI), un montant représentant environ 2% du résultat de la succession pour les frais de boucllement de celle-ci.

Concernant le bien immobilier, la Municipalité propose de s'en porter acquéreur par l'entremise de son office du logement en vue de créer un logement d'urgence, ceci pour autant que la valeur nette reste intéressante. Il faut en effet encore compter sur le rachat de la part cantonale ainsi que d'éventuels travaux.

La Municipalité rappelle qu'il est difficile de trouver ce genre de bien auprès des régies bien que les loyers soient garantis par la commune. Il s'agit donc là d'une véritable opportunité à saisir.

Délibération de la commission

Ce préavis n'a pas apporté de délibérations particulières. Toutefois, la commission souhaite soutenir la municipalité avec le vœu suivant :

La Commission des Finances soutient le projet de la Municipalité de se porter acquéreur de ce bien immobilier, pour autant que le coût net soit dans des proportions acceptables.

Détermination de la commission

*C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis **sont acceptées** par la COFIN.*

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il s'appelait Monsieur Oswald Alraun et sous les lectures un peu arides des rapports des Commissions et l'analyse de ce Conseil communal, c'est un triste drame humain qui a eu lieu dans notre Commune; celui d'un de nos Anciens qui a disparu sans héritiers. Une situation qui touche malheureusement beaucoup trop de nos aînés.

Aussi, dans la mesure où la Commune récupère une bonne partie des biens que ce Monsieur a réussi à gagner au cours de sa vie, dont son logement, je pense qu'il serait juste de ne pas l'oublier complètement.

En conséquence, je voudrai ce soir déposer un vœu. Le vœu que si la Commune envisage de se porter acquéreur du logement de Monsieur Oswald Alraun, qu'elle témoigne de son acquisition par une plaque commémorative à déposer sur la porte, par exemple, et qui permettra de rappeler le legs de ce Monsieur à notre Commune. Je vous remercie.

- **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci à M. Stéphane Montabert de nous inciter à le faire. Nous le ferons dans le respect de la personne et avec une certaine discrétion aussi

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 6-2017 de la Municipalité du 9 janvier 2017,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- *D'ACCEPTER la succession de Monsieur Oswald ALRAUN, décédé le 5 février 2015, sous bénéfice d'inventaire avec réserve de l'article 592 du Code civil.*
- *DE COMPTABILISER le montant net comme élément extraordinaire section N° 2039, compte N° 2039.4690 "Dons et legs".*

C'EST À L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 6-2017 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

15. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 7-2017 – Crédit d'investissement de CHF 633'000.- pour la participation de la Commune de Renens à l'étude du Passage inférieur des Coulisses (PiC), à la halte CFF de Prilly-Malley**

Présidence: Fourmi rouge

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président informe que la séance du préavis sera présidée par Mme Suzanne Sisto-Zoller, puis clôt ce point de l'ordre du jour.

16. Motions, postulats et interpellations

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**
Développement de la motion intitulée "Mise en œuvre d'une coopérative solaire"

Au préalable, M. le Président informe les membres du Conseil que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil lors de sa séance du 24 janvier 2017 et qu'il a été déclaré "recevable".

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors des derniers scrutins, la population de Renens a accepté tant l'initiative populaire fédérale «Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficace des ressources» que celle pour la sortie programmée du nucléaire marquant ainsi sa volonté de développer les technologies d'approvisionnement durable. C'est dans cet esprit que la motion qui vous est proposée ce soir même.

Le principe est simple: il s'agit de favoriser la production d'énergie électrique solaire en créant une coopérative dont le financement est assuré par des souscripteurs au moyen de parts. Le but de la coopérative est donc de construire en collaboration avec la commune de Renens ou les communes avoisinantes des installations solaires sur des toits déjà répertoriés ou facilement identifiables. Elle doit également rechercher des fonds afin de financer les installations et gérer les parts. La coopérative s'occupe de revendre le courant à un fournisseur, mais également des démarches administratives relatives aux subsides cantonaux ou fédéraux (RPC). Chaque souscripteur recevra un montant annuel correspondant au remboursement de son investissement ainsi qu'un intérêt raisonnable. La gouvernance de la coopérative pourra s'effectuer classiquement par une assemblée générale et un conseil d'administration comportant si possible des compétences techniques, financières et politiques.

Cet outil n'est pas une première puisque plusieurs coopératives, fonctionnant sur un principe similaire, ont vu le jour dans la deuxième moitié de l'année 2016.

Ainsi, avec cet outil la commune participera au développement d'énergies propres et renouvelables et fera un pas dans le remplacement de l'atome (qui représente encore 35% de l'approvisionnement) et amènera un peu d'eau au moulin à la transition énergétique de manière pragmatique, car tout le monde voudra continuer à boire son blanc frais du frigo et à pouvoir recharger la batterie de son vélo électrique.

En conclusion, cette motion demande à la Municipalité de mettre en place une telle coopérative selon les principes édictés ci-dessus et de proposer un préavis au conseil communal.

Je suis complètement ouvert à la création d'une commission afin de préciser les contours de la motion.

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Sylvie Ramel, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Merci pour cette motion qui bien sûr rejoint les préoccupations des Verts, mais à tel point que nous sommes un peu étonnés de voir cette motion, alors qu'un projet est non seulement en discussion, mais à bout touchant auprès de la Municipalité. Donc, nous ne comprenons pas vraiment ce qu'elle vient faire ici et maintenant. Raison pour laquelle nous vous proposons de la refuser.

○ **M. Richard Neal, PSR**

Monsieur le Président,

Au parti socialiste, tout comme nos collègues du parti Les Verts, nous sommes étonnés de ce dépôt de motion étant donné qu'il y a actuellement en cours d'étude un projet identique qui va être soumis, via un préavis, par la Municipalité d'ici à quelques mois.

Nous proposons donc également de rejeter cette demande, de par le simple fait que cela fait double emploi et que cela engendrerait des frais inutiles.

○ **M. Pascal Golay, PLR**

Monsieur le Président,

Je suis ravi de savoir que certains ont des connaissances que d'autres n'ont pas sur des projets qui visiblement n'ont pas encore été rendus publics. Pour cela je pense qu'il serait intéressant de transmettre cette motion à une commission afin de pouvoir discuter des tenants et des aboutissants des projets en cours dont nous prenons connaissance et de la motion déposée. Merci.

○ **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Celles et ceux d'entre vous qui siégeaient déjà dans ce Conseil lors de la précédente législature auront certainement fait le lien entre la motion pour la mise en œuvre d'une coopérative solaire qui nous est proposée ce soir et le concept de bourse solaire participative communale qui leur a été présenté lors de la séance du Conseil de juin 2016 dans les communications de la Municipalité. Pour rappel, ce soir-là l'ancienne Municipalité avait validé le concept de création d'une bourse solaire participative à Renens. Depuis, le Service "Gestion urbaine-Développement durable" a poursuivi son travail et ses réflexions sur ce concept. Cette étude débouchera au printemps 2017 sur la présentation du préavis Bourse solaire.

Si un certain temps se sera écoulé entre l'acceptation du concept et la présentation du préavis, c'est que plusieurs éléments non aboutis et pas anodins de ce concept ont dû être repris et retravailler sur le plan financier et juridique. La création d'une coopérative solaire constitue une des options qui seront traitées dans le préavis à venir, ce préavis répondra à la proposition qui vous est faite ce soir par le motionnaire. C'est pourquoi la Municipalité laisse au Conseil communal le soin de décider s'il juge opportun de renvoyer cette motion à une commission en sachant que le préavis qui y répondra arrivera au printemps, ou s'il préfère attendre la présentation du préavis. Merci.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et s'enquiert de savoir si le dixième des membres présents soutient la proposition de M. Pascal Golay, à savoir, l'envoi de la motion à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, cette motion sera donc envoyée à une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi à la Municipalité. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

<u>PLR:</u>	M. Vito Vita M. Gabriel Borcard
<u>Parti socialiste:</u>	Mme Maria Correia M. Bilal Kahraman
<u>Les Verts:</u>	Mme Sylvie Ramel
<u>Fourmi rouge:</u>	Mme Suzanne Sisto-Zoller Mme Verena Berseth
<u>UDC:</u>	M. Gérard Duperrex

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence M. Vito Vita, qui est chargé de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président lors de sa première séance.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**
Développement du postulat intitulé "Planification Petite enfance "

Au préalable, M. le Président informe les membres du Conseil que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil lors de sa séance du 24 janvier et qu'il a été déclaré "recevable".

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

La thématique des places d'accueil en crèche garderie a déjà fait l'objet de nombreuses interventions au sein de notre Conseil communal, dont la mienne en novembre 2013.

Ce sujet figurait dans le programme de législature de la dernière Municipalité, comme dans celui de pratiquement tous les groupes politiques de ce Conseil, et je ne pense pas qu'elle ne soit plus d'actualité en 2017.

Les besoins dans ce domaine sont largement reconnus, mais nos structures d'accueil pour la petite enfance progressent lentement et ne couvrent de loin pas les besoins que nous connaissons. Cet état de fait peut s'expliquer en partie par nos ressources financières limitées, mais, peut-être aussi, par un manque de vision à long terme.

Dans le préambule au budget 2014 (novembre 2013), la Municipalité rappelait ses objectifs en la matière:

Maintenir les prestations actuelles et assumer les projets engagés sans mettre en difficultés les finances communales.

Afin d'éviter des débats «stériles» et de créer de faux espoirs au sein de la population renanaise, je demande à la Municipalité, à l'image de ce qui a été réalisé pour les structures scolaires, d'élaborer une planification pour les besoins de la petite enfance de notre ville.

Cette planification pourrait comprendre :

- *La liste des besoins.*
- *L'évolution de ces besoins dans le temps (Croisée, Entrepôts).*
- *La progression de la réponse à ces besoins pour ces 5 prochaines années.*

Les dicastères «Sécurité sociale» et «Finances» devront bien sûr s'associer pour répondre à ce postulat, afin de pouvoir nous dire ce qu'il est nécessaire et possible de faire avec les moyens financiers dont dispose notre ville.

M. le Président ouvre la discussion.

○ **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Monsieur le Président,

Effectivement cela fait trois ans, voire plus, que nous en parlons. Probablement que c'est également un projet qui est à bout touchant et que probablement nous aurons un rapport tout soudain. Néanmoins, vu l'importance du sujet, le PLR va soutenir son renvoi direct à la Municipalité et vous invite à faire la même chose.

○ **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Dans un premier temps, je souhaite rappeler qu'il s'agit du dicastère "Enfance et cohésion sociale" et non plus "Sécurité sociale".

Effectivement, notre Service a produit un rapport et la Municipalité est en train de travailler sur les différentes options, qui tiennent compte à la fois du développement démographique, des besoins de la population et des finances communales. Donc, je pense qu'il est effectivement correct de nous le transmettre directement. Je vous remercie.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au vote la transmission de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À L'UNANIMITE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL SOUHAITENT TRANSMETTRE CE POSTULAT A LA MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT.

● **M. François Delaquis, PSR**

Dépôt d'un postulat intitulé "En vue d'un engagement actif et reconnu de notre Ville en faveur du commerce équitable"

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le 13 février prochain Berne sera la troisième commune et la première grande ville suisse à obtenir la distinction des villes équitables. Pourquoi pas Renens?

Je développerai lors de la prochaine séance du Conseil les raisons d'avoir une telle opportunité et de s'adjoindre à d'autres instances qui sont à Renens et qui le pratique déjà.

- **M. François Delaquis, PSR**

Interpellation intitulée "Le M1 est-il sur une voie de garage ou en panne de croissance pour s'adapter à son futur?"

Monsieur le Président,

Lors de la première année de son exploitation, en 1991, le TSOL, aujourd'hui appelé M1, transportait 7,4 millions de passagers, soit un nombre plus élevé que ce que les planifications les plus optimistes de l'époque imaginaient. L'année dernière, il a transporté 12,8 millions de passagers, soit 73% de plus qu'à ses débuts, et cela sur une infrastructure ferroviaire qui n'a presque pas évolué depuis le début de l'exploitation».

À l'origine de ce succès, plusieurs facteurs comme l'augmentation de la population des communes et quartiers traversés par le métro, l'augmentation impressionnante des étudiants de l'Unil et de l'EPFL qui ont plus que doublé depuis vingt-cinq ans ou encore le changement des habitudes pour se déplacer, la voiture étant aujourd'hui souvent délaissée au profit des transports publics.

Afin de ne pas se retrouver dans la même situation que le LEB lui aussi victime de son succès, où les investissements sont arrivés très en retard par rapport au développement régional. Il devient absolument nécessaire d'étudier, repenser et planifier les infrastructures du M1 afin que celles-ci ainsi que son exploitation puissent s'adapter aux besoins de notre population. Le M1 est le fleuve qui irrigue l'Ouest lausannois. Il est en lien direct avec la mer, le réseau CFF.

Le 29 novembre dernier, 13 des 14 députés de l'Ouest lausannois, avec le soutien d'une bonne trentaine d'autres députés, ont déposé au Grand Conseil un postulat (16-POS218 « Pour une extension de l'infrastructure et de l'offre du M1 » demandant au Conseil d'Etat de bien vouloir l'étudier.

Le postulat demande notamment l'augmentation de la capacité de la ligne du M1 à brève échéance par une transformation de l'infrastructure actuelle et de son mode d'exploitation, ainsi qu'une extension de l'exploitation en soirée pour s'adapter aux horaires des trains CFF en gare de Lausanne et Renens ainsi qu'à la ligne M2.

En vue de ce qui précède, je dépose l'interpellation suivante et remercie d'ores et déjà la Municipalité de l'intérêt qu'elle y portera.

- *La Municipalité soutient-elle les objectifs du postulat 16_POS 218 « Pour une extension de l'infrastructure et de l'offre du M1 » déposé le 29 novembre dernier au Grand Conseil ?*
- *La Municipalité est-elle prête à appuyer la démarche des députés et à demander au Canton de procéder aux études concernant la mise à niveau du M1 face au développement de l'Ouest lausannois ?*

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Merci M. François Delaquais de nous rappeler que le M1 est important aussi, nous le savons. Nous travaillons pour le tram, les BHNS et la gare. Et pour le M1, qui est à "mi-vie", il y a quand même eu passablement d'améliorations. Nous avons également travaillé à l'augmentation de sa capacité et très clairement le mouvement quant à imaginer son futur a déjà commencé.

Effectivement, tant au sein du bureau intermunicipal du Schéma Directeur de l'Ouest lausannois qu'au sein de la Municipalité, nous sommes tous très attentifs à ce que le M1 puisse évoluer. D'ailleurs nous avons pu en débattre, étant invité à une séance avec les députés, séance à laquelle je n'ai finalement pu assister ayant été retenu par un autre rendez-vous. Le soutien pour le développement de cette structure existe et fait également partie, ce n'est pas un secret, des réflexions des tl.

Je vous donnerai quelques éléments plus formels prochainement, mais clairement, la Municipalité est attentive à ce M1 et soutient toutes mesures qui pourraient accélérer et améliorer son exploitation.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Vets**
Interpellation intitulée "Un enfant - un arbre: Equilibrer construction en nature"

Monsieur le Président,

Actuellement dans l'Ouest lausannois la densification s'impose, les constructions s'intensifient, le paysage urbain se modifie, les bâtiments prennent de la hauteur et structurent l'ensemble du paysage différemment. L'objectif est d'aménager les friches pour fournir aux habitants logements, espaces de travail et de détente de qualité, dans un réseau de transports performant.

Cette qualité ne dépendra pas seulement des réussites architecturales, mais également du bien-être que procure l'environnement de la nature, flore et faune confondues.

On sait que les arbres jouent un rôle essentiel de protections de notre vie à plusieurs niveaux: en absorbant divers polluants, le gaz carbonique, en fournissant de l'oxygène, en équilibrant les températures et l'humidité, et même en servant de logement pour les oiseaux et de refuge pour la petite faune.

Chaque fois qu'un enfant naît dans la Commune, c'est une nouvelle vie que la communauté tout entière à la responsabilité de protéger dans sa santé et son développement.

Les besoins vitaux pour le développement de ce petit humain ne sont pas forcément en compétition avec ceux des animaux et des plantes, mais bien plutôt interdépendants et indissociables. Aussi, planter des arbres c'est à la fois protéger la nature et l'homme qui en fait aussi partie.

Dans ce sens-là, est-ce que la Municipalité pourrait envisager de mettre sur pied une action du type "Un enfant - un arbre", c'est-à-dire de planter un arbre lors de chaque naissance dans la Commune? A Lausanne, c'est l'occasion une fois par an d'une petite fête au cours de

laquelle les parents des nouveau-nés et le service communal plantent ensemble les arbres. Je sais aussi qu'une gérance vaudoise l'a fait pour ses locataires.

Bien sûr que quelques arbres de plus à Renens représentent une goutte d'eau en comparaison avec les forêts pluviales qui sont les poumons de la planète, mais ce serait à la fois une action sympathique et un symbole fort que notre Commune se préoccupe à la fois de la santé de ses petits citoyens et de la nature en ville.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

Je vous remercie de votre interpellation.

Je sais que Lausanne a déjà mis en pratique cette belle idée.

Mais vous devez savoir tout d'abord qu'à Renens, 2'500 arbres sont répertoriés sur le domaine public et tout autant sur les parcelles privées, ce qui fait de Renens une ville très arborisée.

Concernant l'autre élément de votre interpellation, sachez aussi qu'en 2015, 210 naissances de petits Renonais ont été déclarées et qu'il y en a eu 230 en 2016.

Il me paraît donc difficile de planter autant d'arbres supplémentaires chaque année, quand on sait qu'en ville, l'espérance de vie d'un arbre est de 60 ans. Si nous le faisons, nous nous retrouverions avec une forêt dans moins de 20 ans.

À Renens, notre concept de renouvellement de plantation préfère privilégier la qualité de l'arbre. Nous nous assurons en effet qu'il soit bien adapté à l'emplacement, qu'il soit indigène si possible ou qu'il supporte au moins notre climat, qu'il soit résistant aux maladies et autres ravageurs, et qu'il ne demande que peu d'entretien de taille une fois sa formation terminée.

Mais il est vrai que l'idée est belle...

Je vous propose donc de revenir au prochain Conseil avec une proposition un peu plus modeste, certes, mais plus raisonnable aussi. Merci.

- **M. Pascal Golay, PLR**

- Interpellation relative à l'amélioration du point d'impôt proposé par le PLR

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'ensemble de la Gauche a refusé de traiter le postulat sur l'amélioration du point d'impôt proposé par le PLR.

Peut-être a-t-elle peur d'aborder ce sujet qui n'est pas vraiment dans ses programmes. Il est toujours plus facile de distribuer que de trouver l'argent... mais enfin pour pouvoir donner...

Vous nous excuserez d'insister, mais ce sujet nous semble d'une importance non négligeable pour tous les contribuables et notamment la classe moyenne pour qui les charges fiscales pèsent lourd dans leur budget. Non, M. le Syndic, cela ne concerne pas que la Commission des finances, c'est vrai elle est plus informée que les autres, mais c'est un vrai problème, c'est une vraie question qui nous est posée par la population et cette population, ces citoyens ont droit à une réponse.

Si le rapport de la Commission a bien donné quelques informations, ce n'est pas au Conseil communal de donner des réponses, la politique fiscale est la prérogative de l'exécutif, nous voulons donc une réponse claire de l'exécutif.

Ainsi, c'est sous forme d'interpellation que le groupe PLR demande à la Municipalité de nous éclairer sur sa politique fiscale future, notamment dans les moyens prévus afin d'augmenter le revenu du point d'impôt ainsi que ses solutions face à la dette si le taux de cette dernière venait à augmenter.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Que dire encore!

Nous avons des rencontres régulières et nous jouons la carte de la transparence depuis de très nombreuses années, nous travaillons ensemble avec certains d'entre vous depuis longtemps, nous avons des résultats positifs.

Vous parlez endettement, vous parlez de dette exponentielle. Nous, nous vous montrons que la dette est contenue. Effectivement, il y a des fenêtres d'opportunités, telle la construction du passage inférieur sous voie, dont la facture totale de travaux revient à près de CHF 12 millions et pour lesquelles nous avons dépensé un sixième du prix. Je suis aussi préoccupé que vous de l'endettement et de ce que nous allons laisser à nos générations futures, mais je vous assure qu'actuellement nous trouvons des solutions qui sont particulièrement élégantes et efficaces.

S'il vous faut encore un nouveau rapport, je vais réfléchir à la forme que ce rapport pourrait avoir. Je me demandais si les comptes 2016, que nous allons vous présenter bientôt, seraient aussi une forme de réponse à votre question relative à la hausse de l'endettement. En effet, figureront dans ce rapport la marge d'autofinancement réalisée l'année passée, et vous savez comme moi que c'est un indicateur particulièrement puissant sur lequel nous travaillons régulièrement, et, non pas des perspectives, des idées d'un Syndic, d'un Municipal des finances ou d'un Chef de service, mais des vraies valeurs. Je vous propose de vous répondre dans les trois prochains mois, notamment au travers des conclusions que nous incluons dans les comptes 2016 que nous allons, par ailleurs, étudier soigneusement avec la Commission des finances pendant de nombreux soirs. Là aussi, je vous le garantis, nous aurons des soirées totalement disponibles pour vous, afin de répondre, comme habituellement, à toutes vos questions avec force schémas et réponses détaillés, comme nous le faisons chaque année.

Finalement, au sein de ce Conseil, je crois que nous avons tous la même perspective et que nous savons tous que nous avons des ressources qui sont plus rares qu'ailleurs. La Droite le souligne quatre fois, la Gauche une fois, nous sommes tous d'accord pour le dire. Malgré cela, je pense que c'est un mauvais jeu que nous jouons à la population que de crier au loup tous les jours en disant que demain cela n'ira pas, j'entends ce discours depuis de nombreuses années. Je porte les finances depuis 10 ans et suis satisfait des résultats que nous avons pu produire. Continuer à dire à la population qu'éventuellement la Municipalité cacherait des finances en délicatesse est un mauvais signal que nous donnons à tout le monde, y inclus aux sociétés. Comme vous le savez nous avons mis en place une promotion économique, nous essayons de les soutenir et ce sont-là des mauvais signaux. Arrêtons de jouer avec cela et voyons les comptes.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**
Intervention relative et traitement du postulat "Planification petite enfance"

Monsieur le Président,

Il me semble qu'il y ait une petite erreur dans le traitement du postulat de M. le Conseiller communal Eugène Roscigno intitulé "Planification Petite enfance".

Ce postulat a été renvoyé directement à la Municipalité à la suite d'un vote à la majorité simple, or un postulat peut être envoyé à une commission, me semble-t-il, si un dixième des membres du Conseil le demande et non pas à la majorité simple.

Souhaitant que ce postulat soit envoyé à une commission, je vous demande de bien considérer ce point du règlement. Merci.

Réponse de M. le Président

Nous sommes quelques points plus loin que le développement du postulat de M. le Conseil communal Eugène Roscigno. Nous ne pouvons pas revenir sur la décision prise.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

C'est-à-dire que la Loi sur les communes n'a pas été respectée et nous sommes toujours au point de l'ordre du jour "Motions, postulats, interpellations". Mais je m'en remets à votre bon jugement, M. le Président.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

17. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**
Question relative à la RIE III

Dans le même ordre d'idée que M. Pascal Golay, j'ai encore une question à l'attention de notre Syndic des finances.

Monsieur le Syndic

Pouvez-vous estimer la perte financière concernant la Commune de Renens si la RIE III passe le 12 février 2017 et que la RIE cantonale est appliquée.

D'avance merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Nous avons réalisé un rapport détaillé sur les pertes évaluées avec RIE III selon le modèle vaudois. Le modèle vaudois, c'est le seul que je connaisse pour l'instant, était un consensus entre la Droite et la Gauche, qui acceptaient effectivement une diminution de la fiscalité des entreprises et la suppression des statuts spéciaux. Toutefois, cette réforme était accompagnée d'une augmentation des allocations familiales, permettait de passer à 10% le seuil maximum pour les primes des assurances maladie (LAMAL), permettait d'offrir des subventions additionnelles pour des structures d'accueil pour l'enfance et finalement

renforçait la protection des ouvriers du bâtiment notamment par grand froid (paiement des salaires).

Pour la Commune de Renens, le scénario retenu lors de nos estimations, tenant compte pour acquis le déplafonnement de la péréquation, et un versement de la participation de la Confédération alloué au Canton de Vaud distribué aux collectivités en fonction du nombre d'emploi, le résultat final de la péréquation à la formule vaudoise pourrait être l'équivalent de 1 à 1,5 points d'impôts, soit entre CHF 500'000.- et CHF 750'000.- environ de perte pour les finances communales.

En espérant avoir ainsi répondu à votre question.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Question concernant les animations de Noël sur la place du Marché

C'est la dernière fois, je vous le promets, je ne vais pas parler de chiffres, je ne vais pas parler d'impôts ou de dettes. Nous allons changer, je vous promets, Monsieur le Syndic, que je vous lâche avec cela au moins jusqu'aux Comptes.

Madame, Monsieur,

Au mois de décembre comme beaucoup de nos habitants, j'ai profité de nos magnifiques animations de Noël sur la Place du Marché.

En plus du traditionnel marché et de la cantine, j'ai eu le plaisir, ou le déplaisir, c'est selon, de voir des stands politiques dignes d'une campagne électorale. J'ai même eu l'honneur de saluer notre Président Pierre-Yves Maillard venu faire une photo avec son groupe qui tenait un stand. Pourquoi pas?

Seulement, il me semble que depuis de bien nombreuses années il était de coutume de s'abstenir de tout déballage politique pendant cette période de Noël. Bien sûr c'était pour la soupe du FARE c'était du bénévolat. Toutefois, je pense que nous pouvons faire du très bon bénévolat sans pour autant faire campagne.

Je connais un autre parti qui y arrive très bien, il se trouve en peu de l'autre côté de la place. c'est aussi parfaitement vrai qu'il n'y a aucun règlement qui l'interdise, en tout cas à ma connaissance. Dites-moi si je me trompe. Juste une coutume dont l'origine, me semble-t-il, ne venait pas de la droite de l'échiquier. Oui une coutume, un certain respect pour l'esprit de Noël, des mots qui n'ont peut-être plus beaucoup d'intérêt aujourd'hui.

Je demande à la Municipalité de bien vouloir prendre position sur ce sujet afin que pour Noël prochain, nous puissions soit tous orner nos stands avec nos oriflammes colorées, soit pour tous de faire du bénévolat, mais du vrai cette fois dans le vrai esprit de Noël.

Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Personnellement, je n'ai pas vu autant de signes de partis politiques durant les Fêtes, mais peut-être que nous ne sommes pas passés au même moment.

Ce que je sais c'est qu'effectivement, nous avons décidé, entre nos groupes politiques, de ne pas faire campagne durant les Fêtes. Maintenant le fait de porter une écharpe d'une certaine couleur fait que vous êtes en campagne? Cela devient compliqué.

Toutefois, ce sont des décisions qui ne sont pas sous notre contrôle. La Municipalité peut proposer, comme le faisait notamment le service de Mme Myriam Romano-Malagrifa, de dire que pendant les Fêtes les stands se devaient d'être apolitiques. Maintenant si les groupes politiques décident d'avoir une action, si vous décidez d'avoir une action, ce n'est pas du contrôle de la Municipalité.

○ **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Je me demande s'il n'y a pas une confusion. Les partis politiques qui font partie du FARE, c'est l'aspect associatif du parti politique qui est à ce moment présent et il n'y a aucun prosélytisme politique qui doit être fait, simplement nous avons le droit de porter les insignes de l'association, donc du parti.

A propos de cette soupe, nous y avons participé comme d'autres partis et je n'ai pas vu que nous faisons signer une pétition ou quoique cela soit d'autre de politique. Nous avons fait une soupe, nous avons mis nos écharpes des Verts car il faisait très froid et puis nous avons mis nos drapeaux. Le prosélytisme s'est arrêté là, le règlement du FARE stipulant que nous n'avons pas le droit de faire de la politique lors de ce genre d'actions. C'est le versant associatif du Parti, uniquement.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je souhaiterais juste ajouter que les partis politiques qui sont membres du FARE participent à l'organisation de cet événement. Cet événement a donné satisfaction à toutes les personnes qui ont participé. Et si d'autres personnes souhaitent se joindre à l'événement, il y en aura très certainement un l'année prochaine, donc je vous invite à vous joindre aux discussions qui le précède et ensuite à sa réalisation.

J'espère quand même que vous avez retenu autre chose de l'événement qui a aussi amené sur la Place du Marché, des rencontres. Chaque association a amené ce qui l'identifiait. Après le bilan réalisé par le FARE était que cette action a vraiment amené beaucoup de satisfaction à tout le monde. Je tenais à le relever et je vous invite à nous rejoindre l'année prochaine.

○ **M. Pascal Golay, PLR**

J'ai parfaitement compris et je ne remets absolument pas en cause ce que le FARE a fait. J'ai juste compris que dorénavant si on fait partie d'une association à but non lucratif, nous avons le droit de mettre nos pancartes et nos drapeaux comme nous le souhaitons.

C'est la réponse que je voulais connaître, elle est claire et je vous en remercie.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**
Questions relatives aux déchets de type plastique souple

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Chers Collègues,*

J'ai un voisin qui m'a rendue attentive au fait que la déchetterie refuse maintenant de prendre les plastiques mous.

Je ne comprends pas très bien, car il me semble que relativement récemment il avait été décidé que même s'il n'y avait pas encore de filière de recyclage, les plastiques souples seraient quand même acceptés afin d'encourager la population à trier. J'ai l'impression que cela varie de six mois en six mois.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

La Ville de Lausanne a arrêté la collecte des plastiques souples, car la population n'a pas compris que pour pouvoir recycler ce plastique celui-ci doit être propre. Les plastiques d'emballage alimentaire, souillés par les fruits, la viande, le poisson ou autre ne doivent pas être mélangés à cette matière.

Dans les faits, toutes les bennes de plastiques souples collectés à Malley ou dans d'autres déchetteries lausannoises finissaient à Tridel pour une valorisation thermique tout en échappant aux sacs taxés sur qui repose le financement de la gestion des déchets.

Toutefois, en ce qui concerne Renens, nous continuerons dans nos déchetteries mobiles de quartier à collecter les plastiques souples propres, avec comme exutoire l'entreprise InnoRecycling. La présence de nos recycleurs sur nos déchetteries permet d'assurer une qualité de déchet acceptable.

A noter toutefois que nous parlons d'une fraction de déchets marginale qui est davantage présente dans nos déchetteries mobiles pour rendre service à la population que pour son aspect écologique et encore moins pour son aspect économique.

J'espère avoir ainsi répondu à votre question.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Je ne vois pas pourquoi il ne serait pas possible de faire cela aussi à la déchetterie. De plus, si nous souhaitons que la population trie correctement, il faudrait au préalable qu'elle soit au courant qu'il faille uniquement des emballages propres, car tous les efforts que nous essayons de faire afin de soutenir ces tris retombent.

J'ai donc bien entendu votre réponse, mais pense que globalement ce n'est pas satisfaisant.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

Il me semble qu'avec l'Info-Tri des directives assez claires ont été données. A Malley, le personnel a de la peine à contrôler ce qui arrive, car il y a d'autres quantités que celles que nous avons dans nos déchetteries mobiles. Etant donné que nous avons du personnel sur place dans les déchetteries mobiles, nous pouvons faire ce contrôle ce qui n'est apparemment pas le cas à Malley et la qualité n'est vraiment pas satisfaisante.

○ **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Vous dites que l'information a été donnée, mais si cela ne fonctionne pas c'est que l'information n'a pas été suffisante.

● **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Question relative à l'ouverture du passage inférieure de la gare

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'ouverture du nouveau passage sous voie à la gare, j'ai plusieurs voisins et habitants de Renens qui m'ont demandé de poser une question. J'ai rédigé ma question puis j'ai vu la réponse aujourd'hui sur Internet. Toutefois, je la poserai tout-de-même, car je l'ai promis et parce que tout le monde ne va pas sur Internet.

Nous avons constaté que pour accéder aux sorties du nord du passage, tous les voyageurs doivent traverser la route de Lausanne ce qui aux heures de pointe perturbe considérablement le trafic et surtout le bus N° 17 qui prend énormément de retard. La ligne N° 32 a de plus été déviée sans que les usagers en soient informés.

Mes questions sont:

- Comment n'avez-vous pas pu prévoir cela?*
- Est-ce que cet inconvénient aurait pu être évité?*
- Quelles mesures allez-vous prendre afin d'améliorer cette situation?*

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Mme la Conseillère, la bonne nouvelle est que vous avez eu le bon réflexe de se renseigner au travers de "Renens en mouvement" et j'espère que d'autres l'auront également. Lorsque nous avons des informations à communiquer, nous utilisons ce portail. Certaines fois, il nous faut du temps pour trouver des solutions avant de les transmettre. Les solutions ont été communiquées aujourd'hui, même si celles-ci ont déjà été mises en place hier.

La mise en service du passage inférieur, qui est un chantier CFF même si nous en sommes tous collectivement très fiers, a amené beaucoup d'avantages pour la Ville, pour les passagers. Toutefois, les piétons qui sortaient du côté nord sur la rue, comme vous le faites remarquer, ont finalement bloqué la circulation. Nous avons peu l'habitude de ce genre de situation, visiblement difficile à prévoir, nous le regrettons, mais c'est une première réponse. Néanmoins, nous étions tous sur place pour observer et des mesures, qui me semble ont porté leurs fruits, ont été prises. Un service de sécurité organise maintenant le transfert de piétons sur la route de Lausanne qui permet ainsi le partage de l'espace public entre les voitures, les piétons et les bus. Cela fonctionne bien, c'est une bonne nouvelle.

De plus, pour éviter que les piétons doivent traverser la route lorsqu'ils sortent du passage inférieur et qu'ils veulent prendre le bus N° 17 du côté du passage du 1^{er}-Août, un trottoir provisoire sera construit permettant ainsi aux piétons, au sortir du passage inférieur, de partir directement à droite sur l'arrêt du bus. Ainsi une portion de personnes n'aura plus besoin de traverser la route.

S'agissant du bus N° 32 dévié aux heures de pointe, car ne pouvant plus accéder à l'arrêt de la Gare, c'est une mesure qui va aussi pouvoir être corrigée d'ici la fin de la semaine par le déplacement du feu qui lui permettait d'aller à contresens. En effet, le bus est le seul véhicule qui circule à contresens sur la route de Lausanne, pour ce faire, un feu lui ouvre la voie sur l'ensemble de la rue. La portion de la rue qui lui est réservée est relativement grande ce qui bloque également le trafic et l'empêche d'avancer. Le feu sera donc déplacé et d'ici la fin de la semaine prochaine, nous espérons qu'il ne s'agira plus que d'un mauvais souvenir.

Il faut savoir que nous vivons et que nous allons vivre une période de chantier assez difficile. Entreprendre des chantiers d'une telle ampleur, sur une voie aussi étroite et en laissant passer la dizaine de milliers de véhicules par jour, est une situation que nous subissons. Il ne faut pas oublier que le tram aurait dû être construit avant les travaux de la gare ce qui aurait permis de mettre l'avenue du 14-Avril en double sens et de soulager la route de Lausanne. Nous ne vivons pas cette situation en raison des procédures qui sont en cours au tribunal administratif, le tram a pris du retard, nous devons l'accepter, mais il est vrai que cela rend le chantier particulièrement difficile.

Néanmoins, nous espérons que les solutions trouvées dans l'intervalle permettront de pacifier la circulation, de permettre à celle-ci qu'elle ne se fasse pas trop difficilement aux heures de pointe et nous nous réjouissons de la suite.

- **M. Richard Neal, PSR**

Question relative à la mise en double sens de l'avenue du 14-Avril

Une demande de complément d'information à Mme Tinetta Maystre.

Ne serait-il pas possible de séparer la mise en double sens de l'avenue du 14-Avril de l'arrivée du tram et de déjà procéder à cette mise en double sens afin de faciliter la circulation?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

La mise à double sens de l'avenue du 14-Avril a été prise dans la procédure du tram qui est globale, qui comprend l'ensemble des mesures. Que cela soit justement la mise en double sens de l'avenue du 14-Avril, la piétonisation de la rue de Lausanne et tous les travaux qui y sont liés, y compris en infrastructures sous-terraines. C'était un choix d'avoir une planification globale et soumise d'une seule traite dans le cadre de l'approbation des plans. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas retirer cet élément de l'approbation des plans sans compliquer la suite de la procédure. Le choix a donc été de laisser la procédure telle quelle.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette séance, rappelle que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **jeudi 9 mars 2017 à 20h00** et remercie toutes les conseillères et conseillers pour leur travail et leur attention.

Clôture de la séance à 22h02

Le Président

La Secrétaire

Silvio Torriani

Yvette Charlet